



# MAIRIE de VERT-LE-PETIT

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2012

**Présents :** Laurence BUDELLOT, François CAMPANA, Jean HURELLE, Jean-Marc PINON, Pierre MARQUES, Marie-José BERNARD, Bertrand BERTUZZI, Patricia AUER, Jean-Michel LEMOINE, Pierre DEBOUT, Alain GUETRE, Muriel JAEGER, Didier LEBLANC, Thérèse LEGRAS, Mireille LOQUET, Bernard MARIE, Sylviane MAZET.

**Pouvoirs :**  
Nicolas FICARA a donné pouvoir à Alain GUETRE  
Lydie COQUERELLE a donné pouvoir à Jean HURELLE  
Christophe GAILLARD a donné pouvoir à Jean-Marc PINON  
Valérie BRIANCHON a donné pouvoir à Sylviane MAZET  
Aline COLLUMEAU a donné pouvoir à Thérèse LEGRAS

**Absente excusée :** Emilie SENECHAL

François CAMPANA est nommé secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 15 février 2012,
2. Demande de subvention dans le cadre de la dotation « travaux divers d'intérêt local »,
3. Dépôt d'un permis de construire pour le Centre Technique Municipal,
4. *Questions diverses.*

### N°1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2012

---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 février 2012 communiqué à chacun des membres du Conseil,

**APRES** en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le compte-rendu du Conseil municipal réuni le 15 février 2012.

**VOTE** : Unanimité

### **N°2 -DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION : « TRAVAUX DIVERS D'INTERET LOCAL »**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de construction d'un nouveau Centre Technique Municipal au site dit « des palettes » constituent la pierre angulaire des travaux prévus au cours de la présente mandature. En effet, le déplacement du C.T.M. sur un nouveau site permettra le réaménagement de l'espace ainsi laissé vacant pour en faire de nouveaux locaux destinés à l'accueil périscolaire, dans un contexte où cette question devient urgentissime compte tenu de l'explosion de la fréquentation de ces services, non anticipés par la précédente municipalité, et pourtant prévisibles du fait de la construction de nouveaux lotissements. Elle permettra aussi de libérer le site de l'ancienne caserne des pompiers, actuellement utilisé comme centre de stockage de tout le matériel municipal. Ce site doit devenir la maison des associations et contribuer ainsi au soutien que nous devons au réseau associatif local.

Les délais désormais nécessaires pour obtenir des aides tant auprès de la Région que du Département privent notre Commune de la possibilité de recevoir des financements publics pour cette construction, pourtant indispensable.

C'est pourquoi, Madame le Maire suggère de faire appel à la dotation « Travaux divers d'intérêt local » afin de financer cet équipement et rappelle que le montant des travaux et des équipements nécessaires à cet aménagement a été évalué à 950.000 € de travaux proprement dits et 153.235 € d'honoraires, soit un montant H.T. de 1.103.235 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de réaliser cet aménagement, pour un montant total H.T. de 1.103.235 €, se décomposant en 950.000 € de travaux proprement dits et 153.235 € d'honoraires.
- **DECIDE** d'inscrire l'ensemble de la dépense au budget communal de 2012 - section investissement, ligne budgétaire 2313,

- DECIDE de solliciter une subvention au titre des « Travaux Divers d'Intérêt Local », programme 122, action 01,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**VOTE** : Unanimité

### **N°3 - DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES TRAVAUX DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-21,

**VU** le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 421.1 et R 421.1,

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment l'article L 111-8,

**CONSIDERANT** que des travaux de réaménagement et de construction sont prévus sur le site des palettes pour la réalisation d'un nouveau centre technique municipal et que ces travaux sont soumis au dépôt d'un permis de construire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**AUTORISE** Madame le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la Commune, la demande de permis de construire nécessaire aux travaux susvisés et à signer toute pièce s'y rapportant.

**VOTE** : Unanimité

**Fin de séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Laurence BUDELLOT

François CAMPANA

Jean HURELLE

Jean-Marc PINON

Pierre MARQUES

Marie-José BERNARD

Patricia AUER

Bertrand BERTUZZI

Jean-Michel LEMOINE

Pierre DEBOUT

Alain GUETRE

Muriel JAEGER

Didier LEBLANC

Thérèse LEGRAS

Bernard MARIE

Sylviane MAZET

Mireille LOQUET